



Commune de MONCETZ-LONGEVAS

N° 2
Procès-verbal de séance du conseil municipal
Réuni le 30 mars 2026

Légalement convoqué le 25 mars 2026, le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 30 mars 2026 à 20h30 sous la présidence de Madame Béatrice CHARLIER, Maire.

Etaient présents : Catherine TSCHAMBSER, Cyrille FROMENTIN-GERARD, Anne-Marie LEMPEREUR, Evelyne BRISSON, Bruno COLLET, Véronique BOITUZAT, Elisabeth ARNOULD, Franck ROMAGNY, Romain PONCELET, Benjamin GORIN, Cindy DEHEC, Jérémy FRINOT, Cindy GUYOT

Absent ayant donné pouvoir : Christopher DALLENNES à Franck ROMAGNY

Secrétaire de séance : Franck ROMAGNY

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour

Délibérations :

- 1 Délégations permanentes au Maire
- 2 Désignation des membres appelés à siéger en commissions extérieures
- 3 Désignation des membres des commissions communales
- 4 Implantation d'une loge

Questions diverses et Tour de table

Réflexion sur les projets d'investissement durant la mandature

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 8 du 30 mars 2026 : Délégations permanentes au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23, Considérant la possibilité pour le conseil municipal de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code précité,

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22 permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de confier au maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

- 4° : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6° : passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 8° : prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° : accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° : décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
- 17° : régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 30° D'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du conseil municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Délibération n° 9 du 30 mars 2026 : Désignation des membres appelés à siéger en commissions extérieures

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L5211-7

Considérant qu'il importe que la commune de Moncetz-Longevas soit représentée au sein des organismes auxquels elle adhère,

Conformément aux statuts des organismes désignés ci-dessous,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

COMMISSIONS EXTERIEURES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Correspondant Défense Son rôle : interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires	DALLENES Christopher	COLLET Bruno
Correspondant sécurité routière Son rôle : diffusion des informations relatives à la sécurité routière	DALLENES Christopher	GUYOT Cindy
SIEM (syndicat intercommunal d'énergies de la Marne) TE51 Son rôle : assister aux réunions Agir pour la transition énergétique	PONCELET Romain	DEHEC Cindy
Syndicat d'eau du Mont Louvet Son rôle : assister aux réunions à CHEPY	FROMENTIN-GERARD Cyrille	ARNOULD Elisabeth
S3M (syndicat mixte de la Marne moyenne) Son rôle : assister aux réunions	ROMAGNY Franck	COLLET Bruno
Regroupement scolaire de Sarry : <u>École Maternelle :</u> Son rôle : assister aux réunions de conseils d'écoles <u>École Élémentaire :</u> Son rôle : assister aux réunions de conseils d'écoles <u>Commission scolaire :</u> Son rôle : assister aux réunions concernant les services scolaires et périscolaires	CHARLIER Béatrice TSCHAMBSER Catherine CHARLIER Béatrice TSCHAMBSER Catherine CHARLIER Béatrice TSCHAMBSER Catherine	FRINOT Jérémy LEMPEREUR Anne-Marie FRINOT Jérémy
CNAS : 1 délégué élu et 1 délégué agent Son rôle : assister aux réunions et aider les agents sur le portail en ligne en fonction des demandes	Délégué Elus : GORIN Benjamin Délégué Agent : BREVILLE Charlène	

Délibération n° 10 du 30 mars 2026 : Désignation des membres appelés à siéger en commissions communales

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L 2121-21 et

L.2121-22,

Considérant la possibilité de former des commissions communales chargées de préparer les dossiers à présenter aux réunions de conseil,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les membres figurant au tableau ci-dessous :

COMMISSIONS COMMUNALES Préparent les projets et les soumettent au conseil	TITULAIRES
TRAVAUX, MAINTENANCE ET ENTRETIEN <ul style="list-style-type: none">○ ETUDES○ EXAMEN DE DEVIS○ MARCHES PUBLICS○ ESPACES ET BATIMENTS COMMUNAUX○ RESEAUX ET VOIRIE○ MATERIELS ET VEHICULES	FROMENTIN-GERARD Cyrille (Président) COLLET Bruno PONCELET Romain ROMAGNY Franck
FINANCES <ul style="list-style-type: none">○ ELABORATION ET SUIVI DU BUDGET○ DEMANDES D'AIDES FINANCIERES	CHARLIER Béatrice (Présidente) BRISSON Evelyne GORIN Benjamin LEMPEREUR Anne-Marie TSCHAMBSER Catherine
REGLEMENTATION ET UTILISATION DES LOCAUX ET SITES COMMUNAUX <ul style="list-style-type: none">○ SALLE DES FETES○ P'TIT CHEZ NOUS○ BIBLIOTHEQUE○ COMPLEXE B. PIGNY (aire de jeux, terrain de foot, pétanque, City)○ EMPLACEMENTS RESERVES AUX COMMERCES ITINERANTS	LEMPEREUR Anne-Marie (Présidente) DALLENNES Christopher DEHEC Cindy FRINOT Jérémy TSCHAMBSER Catherine
COMMUNICATION <ul style="list-style-type: none">○ ELABORATION DE LA GAZETTE○ MISE A JOUR DU SITE○ PANNEAU POCKET○ RESEAUX SOCIAUX○ INTERNE AUX ELUS (COMPTE-RENDUS DES REUNIONS EXTERIEURES)	LEMPEREUR Anne-Marie (Présidente) BOITUZAT Véronique COLLET Bruno GUYOT Cindy TSCHAMBSER Catherine
ENVIRONNEMENT <ul style="list-style-type: none">○ ESPACES VERTS○ FLEURISSEMENT, PLANTATIONS○ ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DU VILLAGE○ COURS D'EAU : CANAL, MARNE, BLAISE, MOIVRE, PONTS.	TSCHAMBSER Catherine (Présidente) GUYOT Cindy PONCELET Romain
SECURITE <ul style="list-style-type: none">○ MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE○ SUIVI DES DOSSIERS APAVE DES BATIMENTS○ SECURITE INCENDIE DES BATIMENTS○ ASSURANCES DES BIENS COMMUNAUX○ SECURITE ROUTIERE (circulation, stationnement)	FROMENTIN-GERARD Cyrille (Président) COLLET Bruno DALLENNES Christopher ROMAGNY Franck
EDUCATIVE ET ASSOCIATIVE <ul style="list-style-type: none">○ FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE○ APPUI AUX INITIATIVES DES ASSOCIATIONS LOCALES	TSCHAMBSER Catherine (Présidente) ARNOULD Elisabeth DEHEC Cindy FRINOT Jérémy

Délibération n° 11 du 30 mars 2026 : Implantation d'une loge

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025-076 approuvée par le Conseil communautaire du 26 juin 2025,

Vu le mail en date du 27 février 2026 de Madame Isabelle Gréaud relatif à l'implantation d'une loge,

Considérant que Châlons Agglo souhaite la mise en place de loges sur le tronçon de la Véloroute V52 traversant le territoire, allant de Condé/Marne à Moncetz-Longevas,

Considérant que le choix se porte sur les deux communes aux extrémités du tronçon de la Véloroute V52,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne prend en charge la participation financière de 5 000 € pour la création et la conception des loges, qu'elle en sera donc propriétaire et qu'elle devra l'entretenir,

Considérant que la parcelle communale la mieux adaptée à ce projet est la parcelle cadastrée ZA 214,

Le conseil municipal, unanime :

- Décide que le projet sera implanté sur la parcelle cadastrée ZA 214,
- Dit que l'entretien de la loge sera confié à L'Agglomération de Châlons-en-Champagne
- Précise que l'entretien de la parcelle ZA 214 sera à la charge de la commune

Questions diverses et Tour de table :

- Réflexion projets de la mandature : Un tour de table est effectué pour permettre à chaque conseiller d'exposer les différents projets susceptibles d'être mis en œuvre durant la mandature.
- Loge : Concernant l'installation de la loge, différentes propositions ont été soumises :
 - Abri couvert avec vue sur les champs pour observer la faune et possibilité de se poser
 - Rappel de l'eau : forme de barque avec hublot

Tour de Table :

- Madame Catherine TSCHAMBSER fait part d'une visite organisée par Châlons Agglo au SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne). Elle indique que cette dernière a été très constructive et enrichissante.
- Monsieur Cyrille FROMENTIN-GERARD informe le conseil du passage de la niveleuse ce 30 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à Moncetz-Longevas, le 31 mars 2026

Le secrétaire de séance
Franck ROMAGNY



Le Maire
Béatrice CHARLIER

